CONVENTION NATIONALE.

FRC 2. 14905

14905

Case FRC 11202

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution de la loi du 21 nivôse,

PAR ANTOINE GIRARD,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE,

Envoyé à Commune-d'Armes par le comité de salut public, pour la fabrication des armes;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

RECETTE.

J'AI reçu du comité des inspecteurs de la salle . . . . 8000 liv.

J'ai reçu de l'administration du district de Commune d'Armes 1000

TOTAL . . . . 9000 liv.

Dépense.

Frais de poste de Paris à Commune d'Armes, aller et venir . . . . 2000 liv.
Nourriture 2300
Chapeau garni et écharpe 400
Réparations de voiture 500

J'ai parcouru plusieurs communes des départemens de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault, pour approvisionner de fourrages l'armée des Pyrénées-Orientales, sur l'invitation et la prière pressante de nos collègues, et après en avoir instruit le comité de salut public.

Frais de poste et nourriture dans plusieurs communes des départemens de l'Ardèche, du Gard et de l'Hérault 528

Total de la dépense . . . . . . 8208 liv.

Récapitulation.

Recette . . . . 9000 liv.
Dépense 8208

Résidu 792

Convention nationale. — Bureau des mandats.

Je soussigné, secrétaire-commis de la Convention nationale au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des ~~représentans du peuple~~, membres du comité d'inspection de la Convention nationale, du citoyen Girard, représentant du peuple près les départemens de la Loire et autres, la somme de 792 liv., restant de celle prise pour les frais de cette commission. Paris, le 23 floréal, l'an 3 de la République une et indivisible.

Signé, Petitvienet.

Je déclare avoir en mon pouvoir la lettre originale.

Signé, Ant. Girard.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE, Prairial, an III.